

## Voter pour ou contre le traité européen budgétaire ?

Octobre 2012

Le débat qui a lieu en ce moment au parlement divise la majorité et l'opposition. Comment y voir un peu plus clair ?

### **Le TSCG (Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance) qu'est-ce que c'est ?**

Dans le préambule de ce texte, il est expliqué que pour développer plus de solidarité entre les pays ayant adopté l'€uro, pour favoriser la stabilité et la croissance, une rigueur budgétaire de chaque pays est indispensable.

Déjà, le traité de Maastricht demandait à chaque pays de ne pas accepter un déficit budgétaire annuel de plus de 3% de leur Produit Intérieur Brut (PIB), et de ne pas avoir un endettement supérieur à 60% de ce même PIB.

*Remarque* : cette clause n'a pas été strictement appliquée, puisque la France et l'Allemagne ont obtenu une dérogation et que la Grèce a falsifié ses chiffres ...

Maintenant, l'objectif fixé est l'équilibre budgétaire (pas de déficit « structurel » supérieur à 0,5% du PIB.) et un endettement inférieur ou égal à 60% du PIB. Et, plus sévère, si l'endettement est supérieur à 60%, le pays devra procéder obligatoirement à une réduction annuelle de sa dette de 5% de son sur-endettement. Sur ce dernier point, prenons un exemple : la dette de la France est actuellement de 91,3% du PIB. En application de cette disposition, elle devrait réduire sa dette de 30 Milliards € !

Et si cette dernière clause n'est pas respectée, le pays concerné devrait subir des sanctions financières. Nous avons donc bien un ensemble de dispositions qui a pour but d'alourdir la rigueur budgétaire dans chaque pays de la zone €uro.

Précisions : deux interrogations subsistent. D'une part, les règles sont faites pour souffrir des exceptions ; et il ne fait pas de doute qu'en cas d'urgence grave, les règles de ce traité subiront des dérogations, comme les anciennes règles. D'autre part, la notion de déficit structurel prête à interprétation. Car il s'agit d'éliminer les aspects conjoncturels d'une situation économique et budgétaire, c'est-à-dire d'exclure les effets dus à une conjoncture particulière sur un déficit budgétaire d'un état.

### **Discussion par rapport à la situation actuelle**

Il n'est pas justifiable que les états aient recours à la dette pour payer leur fonctionnement : on ne peut pas faire peser le coût du fonctionnement actuel sur les générations futures. D'ailleurs, aucune collectivité locale ne peut le faire, sous peine d'intervention de la Préfecture. De la même façon, il n'est pas normal d'avoir un endettement trop élevé par facilité. Là aussi, les collectivités locales connaissent les limites : le rouge s'allume dès que le temps théorique de désendettement dépasse 10 ans.

Par contre, nous avons besoins d'investir massivement dans la transition écologique de l'économie, en particulier pour aller vers des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cela présente un double avantage :

- résoudre la crise énergétique qui menace à moyen terme nos économies fondées sur le pétrole et les énergies fossiles, et qui fait peser une énorme menace sur le climat et la biodiversité ;
- provoquer une relance de l'activité économique permettant de ne pas alimenter le cycle infernal "réduction des dépenses publiques->récession économique->réduction des ressources de l'état et des collectivités".

De plus, Il est normal de contracter un emprunt pour des investissements qui seront amortis sur plusieurs dizaines d'années et vont générer des économies de fonctionnement.

Questions :

- de tels investissements pourront-ils être comptabilisés comme hors des déficits structurels ?
- n'est-ce pas à l'Europe de subventionner de tels investissements adossés à la Banque Centrale Européenne (BCE), comme cela semble se dessiner (trop timidement) ?

Ces règles du TSCG, et particulièrement celle des 3%, apparaît donc comme réductrice, paralysante et génératrice d'austérité pour la majorité de la population.

## **Quel vote des parlementaires ?**

Comme on vient de le voir, ce traité comporte des risques importants de spirale de récession et d'austérité pour la grande majorité de la population, à l'image de ce qui se passe en Europe du Sud.

Cependant, il ne faudrait pas que le jugement sur ce traité vienne condamner les efforts et la position du gouvernement qui a obtenu :

- la taxe sur les transactions financières (qui donnera quelques moyens financiers à l'Europe) ;
- le rachat par la BCE des obligations des états trop endettés ;
- la supervision des activités des banques.

Dans ces conditions, afin de ne pas faire apparaître une cassure trop importante à l'intérieur de la majorité, une abstention ne serait-elle pas plus appropriée pour marquer à la fois un avis clair sur ce traité et un encouragement pour le gouvernement à avoir une attitude offensive dans les débats avec nos partenaires européens ?